

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux  
En ligne 31 mai, 1, 4, 21 et 22 juin 2021

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

ADDENDUM À VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉTUDE DU COMMERCE IMPORTANT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Aux paragraphes 10 à 13 du document AC31 Doc. 13.1, le Secrétariat a informé le Comité pour les animaux de l'application des Décisions 17.108 (Rev. CoP18) à 17.110 (Rev. CoP18) sur l'*Étude du commerce important* et a indiqué que le système de suivi et gestion de l'Étude du commerce important était en bonne voie et prévu d'être achevé d'ici octobre 2020.
3. Depuis mai 2020, le Secrétariat a encore progressé dans son application de la Décision 17.108 (Rev. CoP18). En octobre 2020, le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) a présenté son état d'avancement au Groupe consultatif technique pour recueillir son avis sur les fonctionnalités et l'apparence du système. Le CIC a reçu des commentaires utiles sur les possibles améliorations du système de suivi et gestion, dont un grand nombre ont été pris en compte et mis en œuvre. Le CIC a finalisé le système de suivi et gestion de l'Étude du commerce important en octobre 2020 et a été mandaté pour assurer la maintenance du système.
4. Dans la continuité de ce projet, le Secrétariat a contracté un Accord de prestation de services avec le Centre de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CSCN-PNUE) pour appuyer l'application de la Décision 17.108 (Rev. CoP18) en alimentant le système de suivi et gestion avec la documentation pertinente à tous les cas actuels d'Étude du commerce important (c'est-à-dire les cas en cours et les combinaisons espèces/pays concernées par une recommandation de suspension du commerce). Les archives des cas d'Étude du commerce important seront ajoutées dans un second temps. Une fois que toute la documentation relative à tous les cas actuels aura été ajoutée au système de suivi et gestion de l'Étude du commerce important, ce système sera mis à la disposition des Parties et acteurs intéressés. En temps voulu, le Secrétariat sera ravi de présenter le système de suivi et gestion aux personnes intéressées, que ce soit lors d'une prochaine réunion CITES ou via une réunion en ligne.
5. Parallèlement, le Secrétariat travaille actuellement sur l'application des Décisions 17.109 (Rev. CoP18) et 17.110 (Rev. CoP18), grâce au financement reçu de la Suisse. En ce sens, le Secrétariat élaborera un manuel d'utilisation facile ainsi qu'un module de formation détaillé sur l'Étude du commerce important, une fois que le système de suivi et gestion sera lancé officiellement.

Recommandation révisée

6. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note du document AC31 Doc. 13.1 et son addendum.